
Présidence : Suède

892^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 19 septembre 2018

Ouverture : 9 heures
Clôture : 11 heures

2. Présidente : Ambassadrice U. Funered

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE CODE DE CONDUITE : CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DES FORCES ARMÉES**

– *Exposé de M. B. von Sydow, Président de la Commission de la défense suédoise et membre du Parlement suédois*

– *Exposé de M. S. K. Rakhmanov, Président de la Commission permanente des affaires étrangères et de la sécurité nationale du Conseil de la République, Assemblée nationale de la République de Biélorussie*

– *Exposé du colonel Y. Matlai, chef du Département juridique chargé de l'ouest du territoire, Direction juridique du Ministère ukrainien de la défense*

Présidente, M. B. von Sydow (FSC.DEL/158/18/Rev.1 OSCE+), M. S. K. Rakhmanov (FSC.DEL/156/18/Rev.1 OSCE+) (FSC.DEL/156/18/Add.1/Rev.1 OSCE+), colonel Y. Matlai (FSC.DEL/157/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/160/18), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ukraine, Suisse, Arménie, Coordonnateur

du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie) (annexe 1)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Exercice militaire d'envergure, qui a lieu en Azerbaïdjan du 17 au 22 septembre 2018 : Arménie (annexe 2), Azerbaïdjan

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Cours de formation à l'intention des points de contact de l'OSCE pour la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été dispensé à Rostov-sur-le-Don (Fédération de Russie), du 4 au 7 septembre 2018 : Fédération de Russie*
- b) *Questions de protocole : Slovaquie*

4. Prochaine séance :

Mercredi 26 septembre 2018 à 10 heures, Neuer Saal

892^e séance plénière

Journal n° 898 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU COORDONNATEUR DU FCS POUR LE CODE DE
CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES
DE LA SÉCURITÉ**

Madame la Présidente,

Je saisis cette occasion pour faire, en ma qualité de Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, une brève déclaration que je souhaite commencer en vous remerciant de la confiance que vous m'avez accordée en me nommant à ce poste. Par ailleurs, je note avec grand plaisir que le contrôle démocratique des forces armées a été choisi comme thème de ce Dialogue de sécurité.

Les intervenants de ce jour nous ont informé des nombreuses nouvelles observations et contributions liées au Code de conduite. Les exposés très intéressants des représentants de l'Ukraine et de la Biélorussie sur le cadre juridique du contrôle démocratique des forces armées et sur la mise en œuvre d'un tel contrôle dans ces deux pays ont été riches d'enseignements. L'exposé du Président de la Commission de la défense suédoise sur le concept de « défense totale » en Suède et sur l'intention de son pays de renforcer sa protection civile au cours de la période 2021–2025 a aussi été très informatif et a apporté un plus aux débats que nous avons eu aujourd'hui.

Le contrôle démocratique des forces armées est un sujet complexe faisant intervenir plusieurs protagonistes, dimensions, questions et règles, ce qui rend difficile la présentation d'une vue d'ensemble détaillée.

Toutes les sociétés doivent concilier le besoin de sécurité (assurée généralement par les forces armées) et la nécessité de respecter les libertés et droits fondamentaux. Le contrôle démocratique des forces armées est, du moins en partie, un mécanisme pour satisfaire les diverses exigences en la matière.

Comme de nombreux théoriciens politiques l'ont fait observer, le contrôle des militaires par des autorités civiles élues démocratiquement est un élément indispensable d'un gouvernement démocratique.

L'objectif principal du Code de conduite étant de régir le « rôle des forces armées dans les sociétés démocratiques », comme énoncé dans la Déclaration du Sommet de

Budapest « Vers un authentique partenariat dans une ère nouvelle », et gardant aussi à l'esprit que, dans le paragraphe 20 du Code, les États participants sont invités à « poursuivre l'intégration de leurs forces armées dans la société civile comme une manifestation importante de la démocratie », il est indispensable que la société dans son ensemble soit partie prenante du Code.

Madame la Présidente,

La sensibilisation au Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité est cruciale pour renforcer la confiance entre les États participants de l'OSCE et, en tant que telle, il s'agit d'une entreprise inscrite dans la durée.

L'adoption, en 2008, de la Décision n° 1/08 du FCS sur la sensibilisation et l'information concernant le Code de conduite a véritablement constitué une percée pour l'Organisation. Par cette décision, le FCS a prié le Secrétariat de l'OSCE « d'organiser, en coopération avec d'autres organisations internationales ou avec les États participants, selon qu'il conviendra, et dans la limite des ressources disponibles, au moins un séminaire ou atelier spécialisé par an afin de faciliter une meilleure mise en œuvre, de promouvoir la sensibilisation et de favoriser l'information en ce qui concerne le Code de conduite » et encouragé les États participants « à fournir des contributions extrabudgétaires afin de permettre de telles activités ».

En application de cette décision, le Centre de prévention des conflits de l'OSCE a organisé plusieurs séminaires régionaux sur le Code de conduite, le plus récent d'entre eux ayant eu lieu à Bucarest du 14 au 18 mai 2018.

Lors de ce dernier séminaire, mais aussi lors de séminaires antérieurs – notamment ceux qui ont eu lieu à Washington, DC, Budva (Monténégro), Berlin et Amman – diverses séances ont été consacrées au thème du contrôle démocratique des forces armées, y compris le rôle des parlements dans ce processus.

De nombreux fonctionnaires de ministères des affaires étrangères, de la défense et de l'intérieur, du personnel militaire et des membres de parlements nationaux, du monde universitaire et de la société civile ont participé à ces séminaires, tous s'étant réunis pour débattre ensemble de la mise en œuvre du Code de conduite. Les débats ont prouvé que le Code fonctionnait bel et bien et il donc légitime de dire qu'il est déjà utilisé dans la pratique en tant que nouvelle mesure de confiance.

L'organisation de ces activités n'aurait pas été possible sans le généreux soutien d'États participants. À cet égard, je tiens à encourager tous les participants à la présente réunion à contribuer au Code de conduite, non seulement en fournissant un soutien financier, mais aussi en promouvant une meilleure connaissance du Code et en participant activement aux nouveaux séminaires, par exemple en y présentant des exposés.

Nous attendons avec intérêt les activités de suivi qui seront organisées dans les années à venir en faisant fond sur les initiatives régionales susmentionnées. Nous sommes convaincus que de nouveaux débats, séminaires et ateliers sur le Code de conduite, organisés par les États participants de l'OSCE ainsi que par les partenaires pour la coopération, contribueront à mieux faire connaître cet important document.

À titre de conclusion, je tiens à souligner que des réunions telles que celle d'aujourd'hui constituent une excellente occasion d'échanger des données d'expérience et de débattre de la voie à suivre, ainsi que de préparer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Code de conduite, que nous célébrerons l'année prochaine.

Le contrôle démocratique des forces armées est nécessaire afin de réduire le « clivage civils-militaires » – ce qui suppose, en particulier, d'accroître la confiance et de renforcer la coopération et la coordination entre les personnels civils et militaires des institutions des forces armées – et donc de promouvoir l'intégration des militaires au sein des sociétés démocratiques.

Encore une fois, merci beaucoup d'avoir inscrit cet important thème à notre ordre du jour.



892^e séance plénière

Journal n° 898 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE

Madame la Présidente,

C'est déjà la troisième fois cette année que la délégation arménienne prend la parole pour informer les États participants d'une violation flagrante des dispositions du Document de Vienne par l'Azerbaïdjan.

Le 14 septembre, le Ministère de la défense de la République azerbaïdjanaise a publié, sur son site Web officiel, des informations concernant des exercices militaires d'envergure prévus du 17 au 22 septembre et faisant appel à diverses armes et divers corps d'armée et formations des forces armées azerbaïdjanaises.

Selon la même source, les exercices mobilisent plus de 20 000 personnels militaires ; plus de 200 chars et autres véhicules blindés ; plus de 120 roquettes et pièces d'artillerie de divers calibres ; des systèmes de lance-roquettes multiples et des mortiers ; ainsi que jusqu'à 30 aéronefs militaires.

Conformément au chapitre V (« Notification préalable de certaines activités militaires »), paragraphe 40.1.1, du Document de Vienne 2011, notification de ces exercices aurait dû être donnée au moins 42 jours avant la date de leur début, les effectifs y participant étant supérieurs d'au moins 11 000 personnes au plafond prévu.

Madame la Présidente,

Notre délégation a souligné à plusieurs reprises que les violations du Document de Vienne, comme celle que je viens de porter à l'attention du FCS, devraient préoccuper tous les États participants, l'Azerbaïdjan discréditant et compromettant l'ensemble de l'architecture des mesures de confiance et de sécurité (MDCS) dans l'espace de l'OSCE.

L'Azerbaïdjan a clairement indiqué une fois de plus qu'il n'avait pas et qu'il n'a pas l'intention de remplir ses engagements découlant du Document de Vienne, ce qui doit être considéré comme une menace majeure pour la sécurité et la transparence régionales. À cet égard, nous déplorons le fait que certains États participants, qui préconisent d'examiner le problème des exercices militaires inopinés dans le cadre de la modernisation du Document de

Vienne et du processus du Dialogue structuré, soient restés muets face à de tels actes de non-respect flagrant par l'Azerbaïdjan.

Madame la Présidente, je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci.